


EXERCICE EXERCICE EXERCICE

ALERTE CYCLONE - NIVEAU VIOLET ORDRE DE CONFINEMENT

 PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	EXPÉDITEUR CABINET DU PRÉFET SIDPC Téléphone :0590 99 69 01/ 0690 54 04 10	DESTINATAIRES <input type="checkbox"/> CODIS <input type="checkbox"/> OVSG <input type="checkbox"/> CORG <input type="checkbox"/> BRGM <input type="checkbox"/> CIC <input type="checkbox"/> COMIL <input type="checkbox"/> SAMU <input type="checkbox"/> DIR. DE LA MER <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> DEAL <input type="checkbox"/> RECTORAT <input type="checkbox"/> ROUTES DE GUADELOUPE <input type="checkbox"/> EMIZA <input type="checkbox"/> OPERATEURS <input type="checkbox"/> DIRECTIONS <input type="checkbox"/> MAIRIES	
Date :	17/06/26	Message n°	4
Heure :	17h00	Nb de page (dont celle-ci) :	3

Phénomène :	Type :	Ouragan de catégorie 2
	Nom :	ZIRIS
	Fin d'événement estimée :	Jeudi 18 juin 2026 à 18H00 légales
Situation actuelle :	Position estimée :	15.95° N 60.10° W
	Distance actuelle de Marie-Galante au centre du phénomène :	100 km
	Déplacement :	ouest-nord-ouest 270 degrés à 20 km/h
	Pression estimée au centre :	972 hPa
	Vents moyens maximum sur 1 mn :	VENT 170 km/h , RAFALES 230 km/h
Prévisions :	<p>ZIRIS est un ouragan de catégorie 2. Il se situe maintenant à environ 100 km à l'est de la Marie-Galante.</p> <p>Le scénario est confirmé. L'œil de l'ouragan majeur ZIRIS va traverser l'archipel sur une ligne Saint-Louis de Marie-Galante / Petit-Bourg / Pointe-Noire entre minuit et 3h légales. Cette trajectoire place la partie Nord de la Guadeloupe dans la zone des vents les plus forts. L'impact sera majeur sur le territoire, en particulier sur la Désirade, Marie-Galante, la Grande-Terre, la région pointoise et la moitié Nord de la Basse-Terre.</p> <p>Vents</p> <p>Les vents les plus violents sont attendus cette nuit de mercredi à jeudi. Sur la Grande-Terre, Marie-Galante, le Nord Basse-Terre et la Désirade les vents moyens atteignent jusqu'à 180 km/h avec des rafales de 210 à 230 km/h, voire plus sur les hauteurs ou sous les passages orageux les plus intenses. Sur les Saintes et le Sud Basse-Terre les vents moyens atteignent jusqu'à 150 km/h, avec des rafales de 160 à 180 km/h,</p>	

	<p>Attention à la direction inhabituelle des vents qui vont tourner du nord-est au sud-est durant la nuit.</p> <p>Une accalmie va se produire au passage de l'œil sur Saint-Louis puis entre Petit-Bourg et Pointe-Noire, mais attention car elle ne sera que temporaire, avant une reprise des vents violents.</p> <p>Ces vents s'atténuent autour de 50 à 60 km/h en moyenne en matinée de jeudi en s'orientant au secteur sud, avec des rafales jusqu'à 80 km/h sous les averses éventuelles.</p> <p>Précipitations</p> <p>L'ouragan ZIRIS est accompagné de pluies intenses et orageuses. Les pluies s'étendent actuellement sur tout l'archipel. Des cumuls de 100 à 200 mm sont attendus sur l'épisode. Ils pourront atteindre 200 à 300mm sur la Grande-Terre et la région pointoise et jusqu'à 500 mm sur le relief du Nord Basse-Terre. Sur une heure, des cumuls voisins de 100 mm sont possibles localement en Basse-Terre.</p> <p>Malgré l'éloignement du cyclone prévu en début de matinée de jeudi, l'archipel restera sous la menace des bandes pluvio-orageuses périphériques.</p> <p>Mer</p> <p>La mer est très forte à grosse avec des creux de 5 à 7 m sur la façade Atlantique et dans le canal d'Antigua.</p> <p>Lors du passage de ZIRIS sur la Guadeloupe, une marée de tempête de l'ordre de 1m est attendue au niveau des Culs-de-Sac marins. Des submersions majeures du littoral sont également attendues à Marie-Galante, dans la baie du Moule, le sud Grande-Terre, ainsi que l'est et le nord de la Basse-Terre. Les mouillages des bateaux risquent de rompre. Les infrastructures en bordure du littoral peuvent être endommagées, voire détruites.</p> <p>Après son passage en mer des Caraïbes jeudi matin, ZIRIS va ralentir sa course et pourra engendrer une submersion des parties basses du littoral en Côte-Sous-Le-Vent, due à une houle de secteur ouest.</p> <p>Sur le reste du littoral, la mer reste agitée à forte mercredi avec des creux de 3 m dans une houle qui bascule au sud-est.</p>
Données observées :	<p>Données observées</p> <p>Mer : creux moyens de 5 à 6 m mesurés par le houlographe de la Pointe de la Vigie à 16h locales.</p> <p>Précipitations : 150 mm sur les 3 dernières heures à Capesterre-Belle-Eau. 120 mm en 3 h sur La Désirade, 90 mm en 3 h à Saint-François, 100 mm en 3h à Grand-Bourg.</p> <p>Vent : à 16h locales, vent moyen à 120 km/h sur Grand-Bourg, rafales 140 km/h. Un vent moyen de 80 km/h avec une rafale à 110 km/h ont été mesurés au Raizet.</p>
Prochain bulletin :	À 21h

<u>Mesures individuelles de comportement préconisées par la préfecture :</u>	

<p>Mesures Individuelles mentionnées par Météo France dans son message</p>	<p>VIGILANCE VIOLET CYCLONE : CONFINEZ-VOUS!</p> <p>VM11 : Rester à l'écoute des conditions météo diffusées à la radio et à la télévision, respecter les consignes des autorités.</p> <p>VM12 : Rester à l'abri et <u>NE SORTIR SOUS AUCUN PRETEXTE.</u></p> <p>VM13 : S'éloigner des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de bris.</p> <p>VM14 : Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation.</p> <p>VM15 : Se préparer à subir des coupures d'électricité et d'eau potable.</p> <p>VM16 : N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.</p> <p>VM17 : En toute situation, rester calme et ne pas paniquer.</p> <p>VM18 : Attendre impérativement les consignes des autorités diffusées sur les radios avant de changer de posture.</p> <p>VM19 : Il est interdit de circuler à pied ou en voiture sous peine de sanctions, même si les opérations de secours peuvent intervenir ponctuellement.</p> <p>VM110 : Ne pas utiliser de feu à flamme nue.</p>
---	---

<p>Mesures Collectives adaptables au contexte par le Préfet</p>	<p>VMC1 : L'activité économique est totalement arrêtée. Les entreprises et les commerces doivent avoir été impérativement protégés et les employés évacués.</p> <p>VMC2 : Tous les déplacements sont interdits (sauf autorisation spéciale donnée par le préfet).</p> <p>VMC3 : Les mairies doivent avoir impérativement mis à l'abri les populations exposées.</p> <p>VMC4 : Le dispositif de gestion de crise et les centres opérationnels doivent être activés en configuration maximale et les liaisons spéciales doivent fonctionner (INMARSAT...).</p> <p>VMC5 : Les services opérationnels (SAMU, SDIS, Police, EDF, Gendarmerie, Routes de Guadeloupe...) doivent fonctionner en configuration de crise.</p> <p>VMC6 : Les informations sur le phénomène sont diffusées en continue sur les radios.</p> <p>VMC7 : Le déploiement des opérations de secours peut être décidé par le Préfet en cas d'urgence absolue, dès lors que les conditions météo le permettent et que l'intervention des personnels de terrain peut se faire en sécurité.</p>
--	---

- FIN DE MESSAGE -

EXERCICE EXERCICE EXERCICE